



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
17/01/2025	17/01/2025	19	10	14	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	Mme LAGATTU Laetitia
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine		X	Mme LLORDEN Anne-Marie
Secrétaire de séance	Mr SOUBAYE Nicolas		

Délibération n°2025-01-22-01

Résultat du vote

17 pour

Objet : Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Centre Tarn

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Centre Tarn (CPTS), association de loi 1901, a été fondée en 2019 à l'initiative de professionnels de santé du territoire. Elle a pour mission d'améliorer l'organisation du soin sur le territoire et de favoriser la coordination du travail des professionnels de santé.

L'article L. 1434-12-2-1 du Code de la santé publique fixe les actions des CPTS comme suit : amélioration de l'accès aux soins ; organisation de parcours de soins associant plusieurs professionnels de santé ; développement d'actions territoriales de prévention ; développement de la qualité et de la pertinence des soins ; accompagnement des professionnels de santé sur leur territoire ; participation à la réponse aux crises sanitaires.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Centre Tarn couvre le territoire suivant : Arifat, Brousse, Busque, Dénat, Fauch, Graulhet, Labéssière Candeil, Laboutarié, Lamilarié, Lautrec, Lombers, Missècle, Montdragon, Montfa, Montredon Labessonié, Moulayrès, Orban, Peyregoux, Poulan-Pouzols, Puycalvel, Réalmont, Saint Genest de Contest, Saint Jean de Vals, Saint Julien du Puy, Sieurac, Teillet, Terre de Bancalié et Vénès.

Au-delà des professionnels de santé et des établissements de santé, les CPTS sont ouvertes aux acteurs médico-sociaux, aux acteurs de la prévention et de promotion de la santé...

Dans ce cadre, la CPTS Centre Tarn a invité la Commune de Briatexte à adhérer à l'association.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L1434-12 et suivants,
- Considérant que l'association « CPTS Centre Tarn » a notamment pour objets l'amélioration de l'accès aux soins, l'organisation des parcours de soins, le développement d'actions territoriales de prévention et l'accompagnement des professionnels de santé sur leur territoire,
- Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre son engagement en faveur de la santé et de l'accès aux soins de ses habitants et de soutenir toutes démarches concourant à la réalisation de cet objectif.

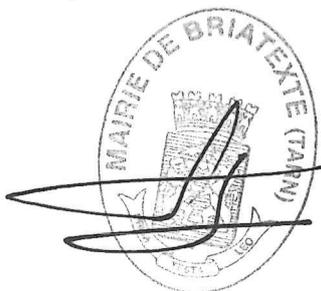
Décide :

- ✓ **D'ADHERER** à l'Association CPTS centre Tarn et de verser la cotisation annuelle de 10 €.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout acte à survenir à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

